

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 1er SEPTEMBRE 2021

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 05 par monsieur le maire Claude Frappier. Tous les élus sont présents et deux personnes sont présentes dans l'assistance.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021, et celui de la séance d'ajournement du 18 août 2021, ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Suite à l'échéance de la période de probation nécessaire, il a été résolu à l'unanimité d'**accorder la permanence à monsieur Mathieu Belle-Isle** comme employé régulier au poste de journalier aux travaux publics.
7. En prévision de l'édition spéciale du 2 novembre 2021 de *L'Écho de Maskinongé*, laquelle soulignera le **centième anniversaire du journal régional**, et parce que le Conseil trouve important de participer à cette édition, il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité y prenne un espace publicitaire d'un quart de page, au coût de 355 \$, taxes en sus, incluant 2 500 impressions numériques.
8. Pour le transfert des dépôts salaires, la Municipalité utilise le service *Transaction Express Fax* (courriel), lequel ne sera plus offert par *Desjardins Entreprises* à compter du 20 septembre 2021. Afin d'opérer la migration nécessaire, il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de la firme *PG Solutions*, **pour l'intégration d'un module de télétransmission des paies (dépôt salaire) au sein du logiciel spécialisé que la Municipalité utilise déjà**, et qui est fourni par cette même firme. La somme des montants du prix des licences et du prix des services professionnels s'élève à 1 201 \$, à laquelle s'ajoute un montant de 175 \$ récurrent pour le programme de soutien nécessaire, notamment pour le maintien à jour de la licence d'utilisation.
9. Dans le contexte de l'élection municipale générale du 7 novembre 2021, les membres du Conseil municipal qui pourront siéger lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2021 seront connus seulement le 1er octobre à 16 h30. Ainsi, il a été résolu à l'unanimité, sous la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier, que **la documentation nécessaire aux délibérations à tenir lors de cette séance du 6 octobre soit fournie sous forme papier** au lieu que selon la formule du Conseil sans papier.

10. Il n’y avait pas d’information supplémentaire à donner pour le secteur de l’administration générale.

Sécurité publique

11. Pour le secteur de la sécurité publique, il n’y avait pas de décision à prendre. En information, la conseillère répondante, madame Claire Boucher, a donné des informations concernant la *Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé* soit l’achat d’ameublement, l’obtention d’une aide financière maximale de 203 027 \$ du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) et l’information que par décret, le Gouvernement du Québec a officiellement constitué la Régie et que, conformément audit décret, la première assemblée du conseil d’administration de la Régie se tiendra le 15 septembre 2021, à son siège social du 2831, rue Henri-Paul-Milot, Saint-Paulin.

Transport

12. **Le rapport d’ouverture des soumissions, demandées pour des travaux de pavage d’une partie du rang Saint-Louis et de pavage de la virée de la rue Plourde, a été déposé.** Le coordonnateur du service technique de la MRC de Maskinongé, monsieur Adil Lahnicchi, a confirmé que l’offre du plus bas soumissionnaire, *Maskimo Construction inc.*, est conforme. En conséquence, il a été résolu à l’unanimité de lui octroyer le contrat pour la réalisation des travaux, pour un montant de 57 487,50 \$, taxes incluses.

13. Le ministère des Transports (MTQ) offre, à la Municipalité, la possibilité d’obtenir **un contrat concernant le balayage des routes sur notre territoire qui sont à l’entretien du MTQ.** À cette fin, un projet d’entente assorti d’un devis descriptif a été présenté à la Municipalité. Il a été résolu à l’unanimité d’accepter l’offre du Ministère, représentant un montant forfaitaire annuel de 2 977,38 \$, et concernant les années 2022, 2023 et 2024.

14. **La Municipalité projette d’effectuer des travaux majeurs de réfection du chemin du Bout-du-Monde.** Pour soumettre une demande d’aide financière au MTQ, il est nécessaire d’établir une entente de servitude signée avec certains propriétaires riverains. À l’heure actuelle, tout comme ce sera le cas après que les travaux soient complétés, ces propriétaires riverains voient des parties de ponceaux traversant le chemin reposer sur leur propriété. Ainsi, il a été résolu à l’unanimité qu’un projet d’entente de servitude soit préparé et signé par chacun des quatre propriétaires concernés, et d’autoriser les signataires désignés à représenter la Municipalité aux fins de l’entente.

15. En information pour le secteur du transport, il a été mentionné que la Municipalité a reçu l’information à l’effet que la Corporation de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé

cèdera la gestion de l'affichage publicitaire sur des abribus à l'entreprise Imagi Affichage à compter du 1er septembre 2021.

Hygiène du milieu

16. Il été résolu à l'unanimité de décliner l'offre de l'organisme *Eau Secours* de participer à un projet d'embauche de patrouilleurs pour effectuer des activités de sensibilisation de la population en lien avec les enjeux de protection de l'eau. Depuis quelques années déjà, la Municipalité engage des étudiants pour effectuer ce genre de sensibilisation auprès des citoyens, sur l'eau potable et sur d'autres sujets.
17. En information pour le secteur de l'hygiène du milieu, on a procédé au dépôt de deux documents : une lettre de la direction régionale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec afin de sensibiliser la Municipalité à la présence potentielle de milieux humides et hydriques au sein de certains lots sur le territoire, et un rapport préparé par la firme *Écho-Tech H₂O* concernant la mesure d'accumulation de boues dans les étangs d'épuration.

Santé et bien-être des citoyens

18. En information pour le secteur de la santé et du bien-être des citoyens, le conseiller répondant, monsieur Mario Lessard, a souligné que le projet du Centre de la Petite enfance *Les Services de garde Gribouillis* pour l'aménagement d'une pouponnière, se poursuit.

Aménagement, urbanisme et zonage

19. Dans le cadre d'un projet conjoint du ministère de l'Agriculture (MAPAQ), de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et de l'*Arterre*, il est demandé à la MRC de Maskinongé de fournir de l'information sur les propriétaires de terrain en friche ayant une certaine valeur de remise en culture. Cette information permettrait à ce que les propriétaires concernés soient contactés dans le cadre de ce projet. Or, le Conseil considère que les contribuables sont de plus en plus sollicités de toutes sortes, et qu'ils sont aussi de plus en plus inquiets concernant la protection des renseignements personnels. Ainsi, il a été résolu à l'unanimité que **la Municipalité ne donne pas l'autorisation à la MRC, de transmettre les renseignements demandés.**
20. Le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme qui occupent un siège pair se termine le 30 septembre 2021. Étant donné que les membres du comité sont nommés par résolution du Conseil, il a été résolu à l'unanimité de **renouveler les mandats de monsieur**

Martin Dupuis et monsieur André St-Louis sur le comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, soit jusqu'au 30 septembre 2023.

21. Monsieur Charles-Olivier Bolduc a fait parvenir un courriel aux directions générales de toutes les municipalités du Québec pour faire part d'un projet dont il est le développeur. Ce projet consiste essentiellement en **la réalisation d'un quartier de minimaisons** et pour ce faire, le groupe dont il est porte-parole recherche un terrain et une municipalité pour les accueillir. Il a été résolu à l'unanimité de répondre à monsieur Bolduc qu'il n'y a pas de secteur qui peut répondre à un tel projet sur le territoire de la Municipalité.
22. En information pour le secteur de l'aménagement, de l'urbanisme et du zonage, le conseiller répondant, monsieur André St-Louis, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

Culture et loisirs

23. Suite à l'invitation, lancée à la MRC de Maskinongé et à toutes les municipalités qui la composent, afin qu'elles participent à l'activité de l'O.T.J. St-Paulin, **Le Party des Guimauves Géantes les 16 et 17 octobre 2021 de 10 h à 16 h**, il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Paulin décore une Guimauve pour cette activité et qu'un budget d'environ 200 \$ soit alloué à cette fin.
24. En information pour le secteur de la culture et des loisirs, le conseiller répondant, monsieur Jacques Frappier, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

Autres sujets

25. Lors de la parole au public, madame Marie-Pier Gauthier a demandé à la Municipalité s'il est possible d'abaisser une partie du trottoir de la rue, afin que l'accès à son stationnement soit d'une largeur permettant à deux autos d'y accéder. *Il a été répondu que la Municipalité est à étudier la possibilité d'établir une politique à ce sujet étant donné les nombreuses demandes en ce sens et les désagréments que cela apporte aux piétons d'un autre côté.* Par un appel téléphonique, monsieur Claude Béland a demandé à la Municipalité de couper des arbres le long du terrain de jeux de la rue Bergeron car ils seraient malades selon lui. *Il lui a été répondu que, selon les informations recueillies, quelques arbres sont atteints de rouille-balai de sorcière de l'épinette, mais que cette condition ne ferait pas mourir les arbres. D'autant plus que le Conseil souhaite que de plus en plus d'arbres soient plantés, les arbres soulignés par monsieur Béland ne seront pas coupés.* En présentiel, monsieur Michel Bernatchez a demandé que soit améliorée la sécurité routière dans le secteur du Lac-Bergeron, par l'abaissement de la limite de vitesse ou par d'autres moyens de sensibilisation, pour la protection des enfants. *Cela sera étudié lors de la préparation du prochain budget.*

26. Le directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit également comme président d'élection, a signalé **que la période de mise en candidature, pour l'élection générale du 7 novembre 2021, débutera le 17 septembre 2021 et se terminera le 1er octobre 2021 à 16 h 30.**
27. Par vote unanime, la séance a été levée.